

qui nous soumet aux chefs de l'État. Saint Paul le déclare expressément : *Que toute personne, dit-il, soit soumise aux pouvoirs supérieurs ; car il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu. Résister aux pouvoirs, c'est résister à l'ordre de Dieu.* (Rom. XIII, 1.) Ainsi donc, le respect des supérieurs temporels, l'obéissance à toutes les lois justes du pays, l'amour de la patrie, la contribution par l'impôt aux charges de l'État : ce sont là pour nous autant de devoirs rigoureux.

3. Une autre supériorité est celle des *instituteurs* sur leurs *élèves*. Les instituteurs tiennent auprès de leurs élèves la place des parents. Ils ont donc le droit de partager l'honneur dû aux parents.

4. Les *domestiques* à l'égard de leurs *maîtres*, les *ouvriers* à l'égard de leurs *patrons*, ont aussi des obligations analogues à celles des enfants envers leurs parents. Seulement, ces devoirs se restreignent aux services stipulés dans leur contrat. Ils doivent employer consciencieusement leur temps, avoir soin des objets confiés à leur garde, enfin ne tromper en rien la confiance des maîtres.

Après avoir exposé nos devoirs envers nos parents et nos supérieurs, disons brièvement combien il importe de les accomplir.

Parmi les sept commandements qui définissent nos obligations à l'égard du prochain, Dieu a donné la première place à celui qui nous prescrit d'honorer nos pères et mères. N'est-ce pas nous dire par là que nous devons lui donner aussi la première place dans notre estime ?

Dieu a fait à ceux qui observent ce précepte de magnifiques promesses. Il s'est engagé à leur donner une vie longue et heureuse. Sans doute, cette promesse s'adressait surtout aux Juifs, peuple plus sensible aux biens de la terre qu'à ceux du ciel. Sans doute aussi, cette promesse est peu de chose comparée à la sanction éternelle. Cependant, nous ne devons pas la négliger, puisque Dieu nous l'a faite. Et pour voir comme il la tient, il suffit de regarder autour de soi. Presque toujours, Dieu bénit visiblement dès ce monde ceux qui remplissent avec fidélité les devoirs de la piété filiale.

Enfin, l'exemple de Jésus-Christ proclame plus éloquemment que tout le reste le cas que Dieu fait de son quatrième commandement. Jésus n'avait que trente-trois ans à vivre sur la